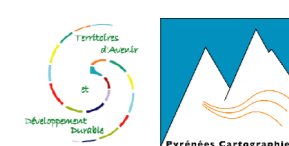


Maitre d'ouvrage :
Commune de Monclar sur Losse
Maitre d'oeuvre :
TAD D (Territoire d'Avenir et Développement Durable)
Pyrénées Cartographie



Cadastre

- Bâti
- Parcelle
- Subdivision fiscale

Zonage réglementaire

- ZC1 : Zone Constructible
- ZC2 : Zone constructible sous réserve des équipements
(R. 11-4, R. 111-13 et R. 111-8 à R. 111-12, L. 421-5)
- ZN : Zone Naturelle
- ZNi : Zone Naturelle inondable
(R. 111-2)

Date d'approbation :
Conseil municipal :
Préfet :

Enquête publique
Début :
Fin :

Scale: 1 : 5 000
Sources : SIG CARTO328
Projection : NTF Lambert III Zone

